

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101161</b>	De <b>M. Jean-Patrick Gille</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Indre-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > enfants	<b>Analyse</b> > infirmité cérébrale. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>06/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité, pour les enfants souffrant d'infirmité cérébrale, maladie permanente responsable de troubles affectant le mouvement, qui constitue le handicap le plus fréquent en France (1 cas sur 450 naissances), de recourir à des pratiques de soins non conventionnelles en santé pour améliorer leur confort de vie et faire des progrès, qui ne sont pas prises en charge en France. Toutefois, au vu des nombreux témoignages attestant de l'utilité de ces différentes thérapies étrangères, malheureusement très coûteuses pour les petits patients atteints d'IMC, il souhaiterait connaître les axes de recherche en direction de thérapies permettant une amélioration des capacités motrices de ces enfants qui sont développées sur notre territoire.